



Département du Var- Arrondissement de Brignoles – Canton d'Aups

Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon

Commune de BAUDINARD-SUR-VERDON

Définition des zones d'accélération de l'énergie proposées
Conformément aux dispositions de l'article L141-5-3
du code de l'énergie pour la commune de Baudinard sur Verdon

Dossier de consultation de la population

Durée de la consultation :

Du jeudi 30 novembre au 12 décembre 2023

Modalités de consultation :

La concertation du public relative aux zones d'accélération pour l'implantation des installations terrestres de production d'énergies renouvelables est réalisée par voie électronique et/ou par consultation du dossier aux heures d'ouverture de la mairie.

Le public est invité à donner son avis, ses observations :

- via le site internet : www.baudinard.fr par la rubrique « nous contacter »
- par courrier à l'adresse : Mairie 36 Grand Rue 83630 Baudinard sur Verdon
- par mail à l'adresse : mairiedebaudinard@gmail.com

Pourquoi cette consultation ?

Contexte :

Promulguée en mars 2023, la loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. Pour cela, elle réaffirme le rôle crucial des collectivités territoriales et des élus locaux en termes d'aménagement du territoire en leur donnant de nouveaux leviers d'action.

Grâce à cette loi, les communes peuvent désormais définir, après concertation de leurs administrés, des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc.



Département du Var- Arrondissement de Brignoles – Canton d'Aups

Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon

Commune de BAUDINARD-SUR-VERDON

Tous les territoires sont ainsi concernés et peuvent personnaliser leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables. Ces zones d'accélération ne seront pas des zones exclusives : des projets pourront être autorisés en dehors.

Comment sont définies les zones :

- Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée,
- Elles sont définies dans l'objectif de prévenir et de maîtriser les dangers ou les inconvénients de l'implantation d'installations de production d'énergie (santé, salubrité publique, sécurité civile, alimentation en eau potable, protection de la nature, de l'environnement, du patrimoine et des paysages).

Les dispositions pour ces zones :

Des mécanismes financiers incitatifs pourront être introduits pour encourager les développeurs à se diriger vers ces terrains préférentiels pour les communes, en plus de l'avantage pour eux de savoir que leurs projets sont attendus positivement par les élus locaux :

- Des bonus dans les appels d'offres pour les projets se développant sur ces zones,
- Une modulation tarifaire afin de prendre en compte le productible pouvant être plus faible sur ces zones,
- Des délais d'instruction réduits.



Zone d'accélération photovoltaïque sur parking

- Ombrières photovoltaïques sur le parking de la salle des fêtes sur 915 m² parcelle A235



Zone d'accélération photovoltaïque sur toiture

- Toiture de l'entrepôt communal sur 72 m², parcelle A235
- Toiture de la salle des fêtes sur 200m², parcelle A179
- Toiture des garages communaux sur 60m², parcelle D183



Département du Var- Arrondissement de Brignoles – Canton d'Aups

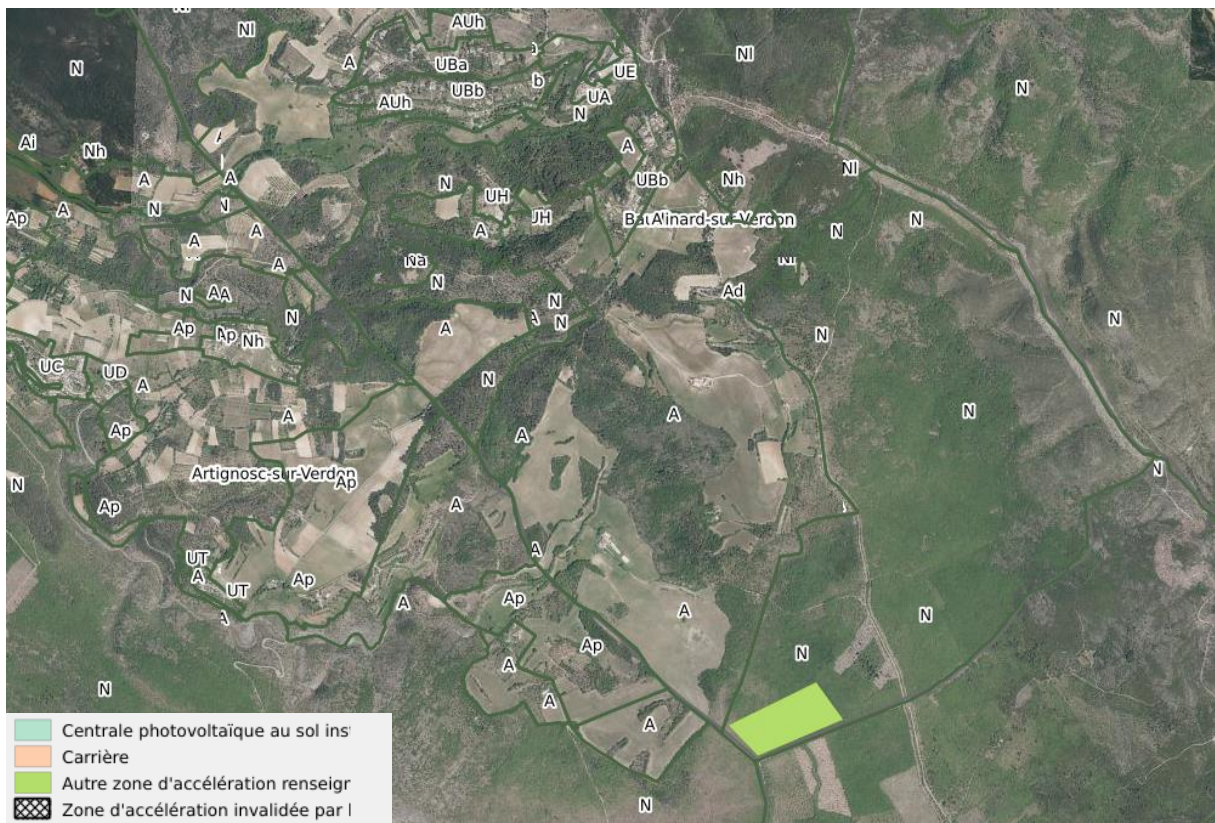
Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon

Commune de BAUDINARD-SUR-VERDON



Zone d'accélération photovoltaïque au sol

- La Rouvière 10000m² parcelle B554





Département du Var- Arrondissement de Brignoles – Canton d'Aups

Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon

Commune de BAUDINARD-SUR-VERDON

Zone d'accélération solaire thermique

Aucune

Zone d'accélération géothermie / thalasso thermie

Aucune

Zone d'accélération éolien

Aucune

Zone d'accélération méthanisation

Aucune

Zone d'accélération hydroélectrique

Aucune